

# COMMUNE de FALCK

Mairie – 1, rue de la Gare – 57550 FALCK

Téléphone : 03-87-93-16-21 / Mail : [contact@falck-moselle.com](mailto:contact@falck-moselle.com)

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026

*Le vendredi 20 mars 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en Mairie à Falck, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SCHROEDER Jean-Marcel, Maire :*

**Présents :** M. SCHROEDER Jean-Marcel, Mme FLEURY-SELAK Audrey, M. SCHAD Cyrille, Mme DALSTEIN Corinne, M. TOURSCHER David, M. ALBERT François, M. CARUSO Enrico, M. MERELLI Albert, Mme SCHEIBER Rachel, Mme METZINGER Delphine, Mme THOBERT Marjorie, Mme TEGANINI Manuelle, M. MAICHAC Cédric, M. BRZEZINSKI Thomas, Mme KRAEMER Alexya, M. MERELLI Gabriel

**Absents :** Mme WEBER Anne, Mme SALMON Laetitia, M. RAPP Pascal

**Procurations :** Mme WEBER Anne à Mme DALSTEIN Corinne  
Mme SALMON Laetitia à M. SCHROEDER Jean-Marcel

**Secrétaire de séance :** Mme KIEFER Coline

*La majorité des Conseillers Municipaux en exercice étant réunie, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement. Le Maire ouvre la séance.*

---ooOoo---

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation de secrétaire de séance

1. Installation des conseillers municipaux
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du Maire
4. Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
5. Election des Adjoints au Maire
6. Lecture de la charte de l'Elu local

---ooOoo---

### **DM 2025-16 : Installation des conseillers municipaux**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur ALBERT François, doyen d'âge, qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré :

La liste conduite par Monsieur Jean-Marcel SCHROEDER – tête de liste « Falck, avec vous et pour vous » - a recueilli 952 suffrages et a obtenu 18 sièges.

Sont élus :

- Monsieur Jean-Marcel SCHROEDER
- Madame Audrey FLEURY-SELAK
- Monsieur Cyrille SCHAD
- Madame Corinne DALSTEIN
- Monsieur David TOURSCHER
- Madame Rachel SCHEIBER
- Monsieur François ALBERT
- Madame Delphine METZINGER

- Monsieur Gabriel MERELLI
- Madame Marjorie THOBERT
- Monsieur Thomas BRZEZINSKI
- Madame Alexya KRAEMER
- Monsieur Cédric MAICHAC
- Madame Anne WEBER
- Monsieur Enrico CARUSO
- Madame Manuelle TEGANINI
- Monsieur Albert MERELLI
- Madame Laetitia SALMON

La liste conduite par Monsieur Pascal RAPP – tête de liste « Ensemble pour l’avenir » - a recueilli 138 suffrages soit 1 siège.

Sont élus :

- Monsieur Pascal RAPP

Monsieur ALBERT François, en sa qualité de doyen d’âge, déclare le Conseil municipal installé, tel qu’il a été constitué lors des élections du 15 mars 2026.

#### **DM 2025-17 : Désignation du secrétaire de séance**

En application de l’article L.2121-15, L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer un secrétaire de séance.

Après débat, il nomme à l’unanimité, Mme KIEFER Coline, Gestionnaire Ressources Humaines pour remplir cette fonction.

#### **DM 2025-18 : Election du Maire**

Le Conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L 2122-7 ;

**Considérant** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

**Considérant** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative. En cas d’égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Monsieur ALBERT François demande s’il y a des candidats.

M. SCHROEDER Jean-Marcel propose sa candidature.

Monsieur ALBERT François enregistre la candidature de M. SCHROEDER Jean-Marcel et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

- |                                             |    |
|---------------------------------------------|----|
| - nombre de bulletins trouvés dans l’urne : | 18 |
| - nombre de bulletins nuls ou assimilés :   | 0  |
| - nombre de bulletins blancs :              | 0  |
| - suffrages exprimés :                      | 18 |
| - majorité absolue :                        | 10 |

Ont obtenu :

- M. SCHROEDER Jean-Marcel, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

M SCHROEDER Jean-Marcel prend la présidence et remercie l'assemblée.

### **DM 2025-19 : Détermination du nombre d'Adjoints au Maire**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

**Considérant** que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 5 adjoints au Maire ;

**Considérant** que le conseil municipal compte 19 membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide la création de 4 postes d'Adjoints.

### **DM 2025-20 : Election des Adjoints au Maire**

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 4.

**Considérant** que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :

|                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mme FLEURY-SELAK Audrey<br>M. SCHAD Cyrille<br>Mme DALSTEIN Corinne<br>M. TOURSCHER David |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| - Nombre de bulletins :        | 18 |
| - Nombre de bulletins nuls :   | 0  |
| - Nombre de bulletins blancs : | 0  |
| - Suffrages exprimés :         | 18 |
| - Majorité absolue :           | 10 |

A obtenu : Liste FLEURY-SELAK Audrey : 18 voix

La liste FLEURY-SELAK Audrey ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

|                         |                                   |
|-------------------------|-----------------------------------|
| Mme FLEURY-SELAK Audrey | 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire  |
| M. SCHAD Cyrille        | 2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire |
| Mme DALSTEIN Corinne    | 3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire |
| M. TOURSCHER David      | 4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire |

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

## **DM 2025-21 : Lecture de la charte de l'Elu local**

**Vu** l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles du CGCT relatif à la lecture de la Charte lors de la première réunion de l'organe délibérant,

**Considérant** que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 impose la lecture de la Charte de l'élus local lors de l'installation d'une nouvelle assemblée,

**Considérant** que cette Charte rappelle les principes déontologiques applicables aux élus locaux,

Conformément aux dispositions légales, le Maire a procédé à la lecture de la Charte de l'élus local en séance et a remis une copie à chaque élu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, prend acte que M. le Maire a donné lecture de la charte de l'Elu local et a remis une copie de celle-ci aux membres du Conseil municipal.

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 20 h 43.

A Falck, le 23 mars 2026

La secrétaire de séance :  
Coline KIEFER

Le Maire,  
Jean-Marcel SCHROEDER